

Nombre d'actions composant le capital social et nombre de droits de vote au 31 janvier 2017

publiés en application des dispositions de l'article L. 233-8-II du Code de commerce et des articles 221-1 et suivants et 223-16 du Règlement général de l'AMF

	31 janvier 2017
Nombre total d'actions composant le capital social	79 724 826
Nombre total de droits de vote théoriques, calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, y inclus les actions privées de droit de vote ^(*)	123 017 881
Nombre total de droits de vote nets	122 085 060

^(*) actions auto-détenues par la Société

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, avec un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros et 16 000 salariés, **Imerys** offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée à un grand nombre de secteurs, des industries de procédés aux biens de consommation ou aux produits pour la construction. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour valoriser ses ressources minérales, développer des formulations ou produire des minéraux de synthèse. Ceux-ci apportent des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, telles que réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie. Imerys s'inscrit dans une volonté affirmée de développement responsable en particulier pour contribuer à l'émergence de produits et procédés respectueux de l'environnement.

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2016 sous le numéro D.16-0153 (également disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org). Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 4 "Facteurs de risques et Contrôle Interne" du Document de Référence.